





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA VIENNE

Préfecture de la Vienne
Direction de la réglementation et des
Libertés publiques
Bureau de la réglementation, des
élections et de l'état civil
7 place Aristide Briand – 86021 Poitiers
Tel : 05 49 55 70 00
[pref-manifestations-
sportives@vienne.gouv.fr](mailto:pref-manifestations-sportives@vienne.gouv.fr)

 **DEMANDE D'AUTORISATION D'ORGANISER** 
UNE MANIFESTATION SPORTIVE AVEC VEHICULES A MOTEUR

(cf. la réglementation de votre fédération délégataire
et les articles R 331-18 à 45 et A 331-17 à 22 du code du sport)

***Ne seront traités que les dossiers complets
et transmis dans le respect des délais rappelés ci-dessous***

Les demandes sont à adresser **deux mois** avant la date de l'épreuve (ou **trois mois** avant si l'épreuve dépasse les limites du département) :

- **par courrier** à l'adresse ci dessus.
- ou **par courriel** à pref-manifestations-sportives@vienne.gouv.fr

ATTENTION : vos fichiers ne doivent pas excéder 3 Mo. Dans le cas contraire, merci de scinder votre dossier en plusieurs envoi.

Le dépôt du dossier doit se faire auprès de votre préfecture de département, puis dans chaque préfecture de département lorsque la manifestation passe par plusieurs départements.

Ce formulaire est téléchargeable sur le site Internet de la Préfecture, rubrique "Jeunesse, sport et vie associative", onglet "Manifestations sportives"

ORGANISATEUR

Nom et Prénom de l'organisateur :

Nom de l'association :

Qualité au sein de l'association :

Adresse postale :

Adresse postale :

Téléphone :

Téléphone fixe :

Courriel :

Téléphone portable :

Affilié(e) :

Courriel :

à la fédération délégataire (Fédération Française de Motocyclisme).

à la fédération délégataire (Fédération Française de Sport Automobile)

à une fédération affinitaire - à préciser :

non affilié (épreuve non inscrite au calendrier)

Nom et prénom du responsable sécurité :

Nom et prénom de l'organisateur technique :

Qualité au sein de l'association :

Qualité au sein de l'association :

Adresse postale :

Adresse postale :

Téléphone fixe :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Téléphone portable :

Courriel :

Courriel :

CARACTERISTIQUES DE LA MANIFESTATION

1- **Nom** de la manifestation :

- **Edition n°**

2- **Date** : **Date:** Du au

3- **Lieu(x)** de départ :

Lieu(x) d'arrivée:

4- **Type** de véhicules admis :

Automobile

Quad

Moto

Karting

Side-car

Autre - à préciser :

5- **Type** de course :

NB: course de côte, rallye, moto-cross...

6- Epreuve de jour Epreuve nocturne Epreuve semi-nocturne

7- **Circuit** :

Homologué par la Préfecture le

ou homologué par la CNEV le

NB: Si le terrain ou circuit n'est pas homologué, veuillez à compléter la demande d'homologation d'un circuit.

8 - **Régime** sollicité :

stricte respect du code de la route

Usage privatif des voies publiques

Priorité de passage

Merci de préciser sur le plan les points de respect du code de la route

9- Nombre maximal de participants :

10- Spectateurs : Oui Non

Entrée payante Entrée gratuite

Effectif attendu

11- Installations prévues sur la manifestation (podium, tribunes, buvettes, chapiteau...) :

Oui Non

Merci de préciser le type d'installations:

NB: Si l'une de vos structures est soumise à réglementation, merci de vous rapprocher du SDIS pour les contrôles réglementaire.

I- Activités réglementés par une fédération et leurs Règles Techniques et de Sécurité:

Pour la moto, vous trouverez les fiches RTS via ce lien :

<http://www.ffmoto.org/page/reglementation-et-regles-techniques-de-securite/2/AD0FCCEE-550EA50A-7B9A7B9A-B3F0FC29>

Pour l'automobile, vous trouverez les fiches RTS via ce lien :

<http://www.ffsa.org/pratiquer/licencies/regles.php?theme=licencies&p=130>

II- RAPPEL des normes de sécurité et de secours de la Fédération Française de motocyclisme et d'automobile (voir annexe III 22 à 25 du code du sport)	
Nature de la manifestation	Dispositif
Manifestations dans lesquelles la vitesse est l'un des éléments essentiels du classement, et qui ne sont pas incluses dans les disciplines faisant l'objet de la délégation attribuée par le ministère chargé des sports à la fédération française du sport auto ou à la fédération française de motocyclisme <u>Sont concernées:</u> tracteurs, moissonneuses-batteuses ou autres engins terrestres motorisés	- Au minimum 1 équipe de secouriste - Accessibilité au lieu de la manifestation doit être assurée de façon permanente (pour ambulances, pompiers...)
Epreuves de véhicules automobiles dans lesquelles le contact entre véhicules est autorisé (stock-car)	- Au minimum 1 équipe de secouriste - La présence d'un médecin - Accessibilité au lieu de la manifestation doit être assurée de façon permanente (pour ambulances, pompiers...)
Epreuves d'acrobatie avec motocycles	- Au minimum 1 équipe de secouriste - Accessibilité au lieu de la manifestation doit être assurée de façon permanente (pour ambulances, pompiers...)
Autres manifestations avec engins terrestres à moteur (ex. tracteur pulling)	- Au minimum 1 équipe de secouriste - Accessibilité au lieu de la manifestation doit être assurée de façon permanente (pour ambulances, pompiers...)

1- Présence d'une équipe de **secouristes** ? Oui Non

Nombre de titulaires de l'Attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS) :

2- Présence d'une **ambulance** ? Oui Non

▶ Nom, prénom et n° de téléphone :

3- Présence d'un **médecin** ? Oui Non

▶ Joignable et disponible à tout moment Oui Non

▶ Nom, Prénom et n° de téléphone :

4- Existe t-il des portions de parcours non accessibles par ambulance ? Oui Non

5- Zone éventuelle de pose d'hélicoptère (40m x 40m minimum) ? Oui Non

***NB:** La préfecture de la Vienne ainsi que la Direction Départementale de la cohésion sociale seront informées, dans un délai de 24 heures après la fin de la manifestation, de tous accidents et incidents qui auraient pu survenir lors de celle-ci*

1- Forces de l'ordre :

- Disposerez vous d'un encadrement de la **police municipale** ? Oui Non

▶ Si vous avez répondu Oui, précisez les moyens affectés :

- Avez-vous passé une convention avec la **police ou la gendarmerie** ? Oui Non

▶ Si vous avez répondu Oui, joignez la convention et précisez les moyens affectés :

2- Officiels / Commissaires

Nom du directeur de course et n° de téléphone portable :

Adjoint(s) :

Commissaires techniques :

Nombre de commissaires de piste : Nombre de postes :

Emplacement PC course :

Emplacement local anti-dopage :

DECLARATION DE L'ORGANISATEUR

Je soussigné (prénom, nom et qualité) :

organisateur et responsable de la manifestation décrite ci-dessus, certifie l'exactitude des renseignements concernant cette épreuve.

Je reconnais être débiteur envers l'Etat et les collectivités territoriales des redevances représentatives du coût de la mise en place du service d'ordre particulier nécessaire pour assurer la sécurité des spectateurs et de la circulation lors du déroulement de la manifestation ainsi que, le cas échéant, de sa préparation.

Je m'engage à prendre à ma charge, le cas échéant, les frais du service d'ordre exceptionnel mis en place à l'occasion de l'épreuve, ainsi que les frais de secours nécessités par celle-ci, et d'assurer la réparation des dommages, dégradations, modifications de toute nature de la voie publique ou de ses dépendances imputables aux concurrents, à moi-même ou à mes préposés.

Je prends l'engagement de fournir une attestation de police d'assurance couvrant ma responsabilité civile, celle des participants à la manifestation et de toute personne nommément désignée par l'organisateur qui prête son concours à l'organisation de celle-ci. Cette attestation de police d'assurance doit être présentée à l'autorité administrative au plus tard six jours francs avant le début de la manifestation. Le non-respect de ce délai entraînera un refus d'autorisation (article A 331-3 du code du sport).

J'atteste que les commissaires engagés pour la surveillance des points sensibles de la course sont majeurs, titulaires d'un permis de conduire en cours de validité le jour de la manifestation et répondent aux critères exigés par la circulaire ministérielle du 22 juillet 1993.

Je m'engage à m'assurer que les participants sont reconnus aptes physiquement et que les mineurs sont, en outre, munis d'une autorisation écrite des parents ou des tuteurs légaux.

Je m'engage à annuler la manifestation en cas de conditions météorologiques défavorables.

J'ai pris connaissance que pour toute modification de la demande (changement des voies ou du parcours empruntés par exemple) postérieurement aux délais rappelés page 1, l'autorité préfectorale se réserve le droit de ne pas donner une suite favorable notamment si l'instruction du dossier ne peut aboutir faute de temps.

Fait à _____, le _____

Signature

Pièces à joindre obligatoirement au présent imprimé dûment complété, daté et signé :

- Le **règlement particulier visé par la fédération** et le **programme** de la manifestation (horaires détaillés des contrôles, briefing et épreuves)
- Le **plan détaillé lisible et en couleur**, à l'échelle adaptée, des voies et des parcours empruntés, en précisant le positionnement des secours

Pour vous aider à réaliser ces plans, vous pouvez utiliser ces outils (suivant autorisation):

- Viamichelin : <http://www.viamichelin.fr/> -Géoportail : <http://www.geoportail.gouv.fr/accueil>

- Mappy : <http://fr.mappy.com/> -Google Earth :
<http://www.google.fr/intl/fr/earth/index.html>

- Attestations de présence des secouristes, médecins, ambulances**, et fournir la preuve des diplômes.
- L'avis de la fédération délégataire** concernée ou, à défaut d'avis rendu, la preuve de l'envoi par lettre recommandée avec accusé de réception de la demande d'avis.
- Copie de la convention** signée entre l'organisateur et les services de police, gendarmerie et pompier

Et, selon la situation :

- Les **avis des préfets des autres départements** si la manifestation dépasse les limites du département de la Vienne.
- Le formulaire d'évaluation des incidences "**Natura 2000**" si la manifestation est soumise à cette démarche. Pour le savoir, vous pouvez accéder aux informations disponibles sur le site Internet de la DREAL Poitou-Charentes (Evaluation et intégration de l'environnement > Evaluation d'incidences Natura 2000 > Constitution du dossier > Guide méthodologique & formulaires thématiques) ou en cliquant sur le lien : http://www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/sport-terrestre_03-13_cle68d19a.pdf
- Si la manifestation traverse des propriétés privées, une **attestation de chaque propriétaires** donnant leur accord au passage de la manifestation sur leur propriété.
- S'il s'agit d'un rallye**, fournir une liste des concurrents avec nom/prénom, n° de permis de conduire et n° d'inscription délivré au véhicule (à fournir 8 jours avant)
- S'il y a la présence de plus de 1500 personnes** (organisateurs + participants + spectateurs) il sera nécessaire d'établir une déclaration au service d'ordre auprès du maire de la commune avec copie d'autorité (Arrêté R331-4 du Code du Sport).

Pièce à produire au plus tard 6 jours francs avant la manifestation

Vous devez fournir, au plus tard six jours francs avant le début de la manifestation, une attestation de police d'assurance. En application de l'article A 331-3 du code du sport, *"le non-respect de ce délai entraîne le refus d'autorisation par l'autorité administrative compétente"*.

L'attestation de police d'assurance souscrite par vos soins doit garantir votre évènement et couvrir votre responsabilité civile, celle des participants à la manifestation et de toute personne nommément désignée par l'organisateur qui prête son concours à l'organisation de celle-ci.

► En principe, l'attestation de police d'assurance à produire doit préciser la date, le lieu, le nom et la nature de la manifestation que vous organisez.

► A supposer que votre contrat couvre pendant toute l'année les évènements relevant du code du sport, vous pouvez produire une attestation annuelle mais cette dernière doit alors mentionner expressément les références textuelles du code du sport ainsi que le type d'évènements couverts (organisation de randonnées, de courses, etc.).



AVIS DU MAIRE DE LA COMMUNE DE

Je soussigné(e), maire de la commune de _____ ,
déclare avoir été informé(e) du passage de l'épreuve sportive intitulée _____ , qui se déroulera le
sur le territoire de ma commune et de l'itinéraire emprunté.

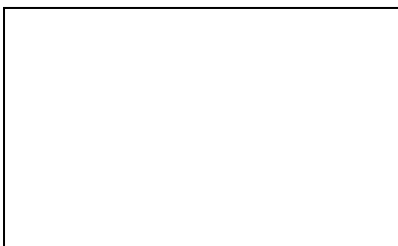
J'émet un avis _____ favorable _____
_____ défavorable _____ sur l'organisation de cette épreuve.

Observations :

Arrêté de circulation
(si arrêté, merci de le joindre)

Fait à _____ ,
Le _____ .

Signature



Cachet de la mairie

Annexe n°2 - Communes traversées et voies empruntées par la manifestation

Horaires prévus	Communes traversées (et département)	Types de routes ou de voies empruntées (RN / RD / VC / CR¹ ou autre)	Kilomètres

¹ - R.N. = Route nationale
- R.D. = Route départementale
- V.C. = Voie Communale
- C.R. = Chemin Rural